

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU
25/septembre 2015

Il a été voté et décidé ce qui suit :

1/ OBJET : approbation d' un agendas d' accessibilité programmée

l' agendas d' accessibilité programmée correspond à un engagement de réaliser des travaux dans un délai déterminé , de les financer, et de respecter les règles d' accessibilité .

La commune de tanconville s'est engagée à rendre accessible l'ensemble des ses bâtiments communaux. L'agenda d'accessibilité programmée établi par C R P URBANIS comporte un descriptif des bâtiments, l'autorisation de travaux ... etc.

IL va permettre d'échelonner les travaux sur 3 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents.

Approuve l'agenda d'accessibilité programmée élaboré par CRP URBANIS.

Autorise monsieur le maire à engager la procédure sur 3 ans auprès de CRD URBANIS.

Autorise monsieur le maire à prendre toute décision, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

2 : DEMANDE DE SUBVENTION D E T R 2016 :

Le conseil municipal décide de demander une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (D ETR) pour l' année 2016 auprès de la sous – préfecture , afin de réaliser les travaux de réfection du mur de la station d' eau.

3 : CONVENTION DE VENTE ET EXPLOITATION GROUPEE DE BOIS

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité

Accepte l'exploitation sous forme de vente groupée de bois concernant les bois résineux des parcelles 10, 11, 12, 13, et 18

Charge le maire de signer la convention entre la commune et l' O N F.

4 : DEVIS SARL MARCHAL

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des présents le devis établi par société s a r l MARCHAL David pour l'exploitation en régie de la parcelle NO 2 pour les prix suivants :

Façonnage bois d'œuvre : 10 € le m³ H T

Débardage bois d'œuvre : 10 € le m³ H T

Note que le débardage sera effectué par l'entreprise MARCHAL sylvain et que le montant de cette prestation sera payé directement à ce dernier

Le maire est autorisé à signer le programme correspondant.

5 : PROGRAMME COUPE DE BOIS POUR L' ANNEE 2015

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des présents le programme de coupe de bois pour l' année 2015 .

Parcelle 2A d'un volume de 80 m³ en vente de bois de chauffage.

Le maire est autorisé à signer le programme correspondant.

6 : DEVIS ASSISTANCE O N F POUR SERVICE FORESTIERS EXPLOITATION 2015/ 2016

Le conseil municipal accepte à l' unanimité des présents le devis établi par l' O N F , concernant l' assistance pour services forestiers d' exploitation 2015 2016 avec cubage , classement et prestation de lotissement de bois de chauffage pour un montant hors taxes de 1585.€ 00

7 : DECISION MODIFICATIVE BUDGET EAU n o 3 et DECISION MODIFICATIVE BUDGET COMMUNE N 1

Le conseil municipal décide à l'unanimité des présents de modifié les budgets eau assainissement / budget commune comme suit :

BUDGET EAU et ASSAINISSEMENT /

Fonctionnement Dépense : compte 6743 20 000 €

BUDGET COMMUNAL :

Fonctionnement : Recette compte : 7478 20 000€

Dépense : compte 023 20 000€

Investissement : Recette compte 021 20 000€

Dépense compte 2117 20 000€

8 : DECISION MODIFICATIVE BUDGET EAU

Le conseil municipal décide à l'unanimité des présents de modifié le budget eau et assainissement comme suit/

Compte 6742 : - 1 000 €

Compte 658 : + 1 000€

